

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 06 février 2023 – 20h

Présents : Sophie PHELIPEAU, Christopher STONHAM, Isabelle CLAUDE RUSSO, Hector CUADRADO RICA, Thomas LE BATARD, Christian LE BARON, Nathalie METIVIER, Elodie PASQUET, Mickaël RAULT.

Absents excusés : Andréa LECARPENTIER a donné pouvoir à Sophie PHELIPEAU, Arnaud SAINT-JAMES a donné pouvoir à Elodie PASQUET, Clément LESAGE

Secrétaire de séance : Christian LE BARON

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05 janvier 2023

Sophie Phelipeau demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du 05 janvier 2023. Aucune remarque n'est formulée.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité approuvent le compte rendu du conseil municipal du 05 janvier 2023.

2. Délibération relative à la prise en charge du repas du prix du repas des viducasses à partir de 70 ans proposée par la commission d'action sociale.

Ce point avait été voté par délibération 2022-10 du 1^{er} février 2022.

3. Délibération relative au prix du repas des viducasses

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29, Sophie Phelipeau, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le repas des Viducasses se déroulera à la salle polyvalente le 26 mars 2023, que la commune prend en charge financièrement le repas des Viducasses de 70 ans et plus.

Le Maire propose :

- Que les aînés de 70 ans et plus ne pouvant participer au repas en raison de leur état de santé recevront un coffret gourmand d'une valeur de 25 € à 30 € TTC
- De fixer la participation financière aux personnes désireuses de participer au repas à 29€ pour un menu adulte et de 6€ pour un menu enfant (de 12 ans et moins) à la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, que les aînés de 70 ans et plus ne pouvant participer au repas en raison de leur état de santé recevront un coffret gourmand d'une valeur de 25 € à 30 € TTC et de fixer la participation financière aux personnes désireuses de participer au repas à 29€ pour un menu adulte et de 6€ pour un menu enfant (de 12 ans et moins) à la commune.

4. Questions diverses

- ✓ Le repas des viducasses est prévu le dimanche 26 mars 2023. Sophie Phelipeau demande aux élus s'ils pourront être présents à cette date.
Les membres du CCAS étudient les animations possibles. Il est envisagé de demander à un jeune de la commune d'établir une playlist.
Le service sera effectué par des jeunes de la commune, un chapeau circulera pour les remercier.
Le devis pour le repas proposé par le restaurant de Suzanne François a été accepté, les flyers sont prêts.

Le thème du repas des viducasses est, cette année, la couleur bleue. Il est demandé que chacun porte un accessoire de cette couleur.
113 personnes sont éligibles à la gratuité du repas.

- ✓ Le carnaval de l'école aura lieu le samedi 04 mars à 15h. Cette année, le départ est à Vieux.
- ✓ 2 évènements sportifs sont prévus le dimanche 19 mars 2023 :
 - Le matin, le trail organisé par l'association AVTE avec 2 épreuves : course et marche nordique.
 - Le Tour de Normandie féminin qui passera par la Coquerie, puis la rue principale de la commune pour se diriger ensuite vers Maltot. Les organisateurs ont besoin de volontaires pour assurer la sécurité.
Il faudra bien prévenir les habitants et bien jalonner le parcours de panneaux.
- ✓ La préparation du bulletin annuel est presque terminée. Il manque l'article sur les finances et celui sur les travaux.

- ✓ Christopher Stonham fait part de la demande de certains administrés de voir figurer, dans le bimestriel, les délibérations du conseil municipal, comme cela se faisait lors du précédent mandat.

Il propose de joindre au bimestriel un feuillet supplémentaire tous les 4 mois.
Nathalie Métivier, Isabelle Claude-Russo et d'autres conseillers ne sont pas convaincus de l'intérêt de ce doublon avec les comptes-rendus des conseils municipaux qui sont affichés en mairie. Ils demandent que les délibérations du conseil municipal ainsi que les comptes-rendus soient consultables sur le site internet de la commune.

- ✓ La commission finances du SIVOM des Trois Villages se réunira jeudi 09 février dans la salle du conseil de Vieux.

A la demande du maire et de ses adjoints, Nathalie Métivier se chargera de demander d'appliquer les statuts en rappelant l'historique :

Par arrêté préfectoral du 27 juin 2011 est institué le syndicat scolaire Les Trois Villages entre les communes de Feuguerolles-Bully, Maltot et Vieux. Il a pour objet :

- D'assurer la construction, l'aménagement et la gestion des écoles élémentaires et préélémentaires situées à Feuguerolles-Bully, ainsi que de la garderie périscolaire et du centre de loisirs sans hébergement situés à Maltot ;
- D'assurer et gérer le service de transport des élèves ;
- D'assurer la gestion de la cantine scolaire située à Feuguerolles-Bully.

Par arrêté préfectoral du 28 octobre 2011, le syndicat scolaire Les Trois Villages devient SIVOM Les Trois Villages, l'article 2 est ajouté :

- D'assurer la construction, l'aménagement et la gestion des bâtiments associatifs et culturels situés à Vieux,
- D'assurer la gestion du terrain de football ainsi que l'acquisition et la gestion des vestiaires sportifs situés à Vieux.

Nathalie Métivier sollicitera l'établissement d'une convention dont les termes et les clés de répartition resteront à définir entre le SIVOM et la commune de Vieux à l'instar des conventions établies entre le SIVOM et la commune de Maltot et entre le SIVOM et la commune de Feuguerolles-Bully.

Cette convention porterait sur une prise en charge par le SIVOM des charges supportées actuellement par la commune : eau, électricité, contrôles sécurité du préfabriqué, de la salle polyvalente, au prorata du temps d'utilisation des associations, eau, électricité, contrôles sécurité et entretien autour des anciens vestiaires et terrain de football. Pour la bibliothèque de Vieux : eau, électricité, sécurité, forfait internet, achat des livres, animations, licence départementale

- ✓ Sophie Phelipeau demande qu'un rapport concernant les travaux effectués au lotissement du Closet, suite à la réunion avec les habitants, soit rédigé. Ce rapport, avec l'appui de photos, montrera le lotissement avant et après l'intervention des employés communaux.
- ✓ Christopher Stonham informe qu'un dossier de demande de subvention pour la réfection du lavoir des Mareaux est en cours de rédaction, avec l'aide de Lucas Provost. Une photogramétrie est prévue.
- ✓ Sophie Phelipeau informe que les compromis de vente de terrains entre les propriétaires du Chemin de la Morinière et le lotisseur Pierreval ont été annulés. Pierreval n'a pas informé la mairie de l'abandon du projet de lotissement route d'Amayé.
- ✓ Madame le Maire a rencontré le collectif « Liberté pour l'Iran ». Elle a donné son accord la pose d'un panneau de soutien devant la mairie.
- ✓ Mickaël Rault informe qu'il arrive que le bus scolaire pour le collège ne passe pas, sans que les élus et parents d'élèves soient informés. Un courrier sera envoyé au transporteur et à la Région Normandie.

La séance est levée à 22h30